

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 12 juin 2015 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des chargé(e)s d'études documentaires des ministères de la culture et de l'éducation nationale ouvert au titre de l'année 2015**

NOR : MCCB1512731A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 12 juin 2015, le nombre total de postes offerts au concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des chargé(e)s d'études documentaires des ministères de la culture et de l'éducation nationale est fixé à 34.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- 1 pour la bibliothèque nationale de France ;
- 22 pour le ministère de la culture et de la communication ;
- 1 pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, académie de Lyon ;
- 10 pour le musée du Louvre.